

LA RÉFORME DES SERVICES DÉCONCENTRÉS EN PROIE À DES DIFFICULTÉS

Le ministère de l'Intérieur vient de présenter aux syndicats un premier bilan de la mise en œuvre des secrétariats généraux communs aux préfetures et aux directions départementales interministérielles (DDI). Huit mois après leur création, leur mise en œuvre pâtit d'une dizaine d'"irritants".



CC - Erkethan

Ils ont été institués le 1^{er} janvier dernier mais où en est leur mise en place et quel bilan tirer de leurs huit premiers mois d'existence ? Le ministère de l'Intérieur vient de présenter aux syndicats des services déconcentrés un point d'étape de la mise en œuvre des secrétariats généraux communs (SGC) aux préfetures et aux directions départementales interministérielles (DDI). Prévues dans le cadre de la réforme de l'organisation territoriale de l'État décidée par l'exécutif, cette fusion des secrétariats généraux est censée améliorer l'action de l'État au niveau déconcentré, notamment par la mutualisation de ses fonctions supports.

Reste que la mise en place de ces SGC fait toujours l'objet de difficultés. Une dizaine d'"irritants" ont ainsi été identifiés par la direction de la modernisation et de l'administration territoriale (DMAT) de la Place Beauvau. Et ce sur la base d'une enquête menée auprès des directeurs de ces secrétariats.

"Tout n'est pas un long fleuve tranquille", a par ailleurs confirmé Christophe Mirmand, le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône lors d'une audition au Sénat mercredi 6 octobre. Celui qui est aussi le président de l'Association du corps

préfectoral était auditionné par la délégation sénatoriale aux collectivités et à la décentralisation dans le cadre de ses travaux sur l'État déconcentré.

Manque d'anticipation, selon les syndicats

Les "irritants" identifiés par la DMAT portent notamment sur la gestion multisites, sur le manque d'homogénéisation des systèmes informatiques et des outils de gestion des secrétariats des préfectures et des DDI.

Le positionnement des SGC dans le paysage déconcentré est aussi problématique, certaines préfectures les considérant comme un simple service de préfecture et non comme un service déconcentré à vocation interministérielle. Le manque d'animation, d'accompagnement et de formation de ces secrétariats généraux est également palpable.

Pour les syndicats, pas de doute : ces difficultés sont le fruit de la "*précipitation*" avec laquelle les SGC ont été mis en place. Rien de surprenant dans cette réaction, en ce que les organisations syndicales s'étaient toutes opposées à la création de ces secrétariats. "*Les SGC sont loin d'être opérationnels à 100 %, affirme ainsi FO, première organisation syndicale représentative des DDI. Tout ceci est sans doute dû au manque d'anticipation, à la précipitation et à la désorganisation lors de la mise en place des SGCD. Le constat n'est pas satisfaisant, les (organisations syndicales) avaient alerté et aujourd'hui, le constat est alarmant.*"

par **Bastien Scordia**